

nelle au sérieux, des paysans du petit village de Croatie, Stainitsa, se sont présentés le 8 février 1925 devant les urnes pour voter. Les gendarmes les ont accueillis à coup de fusil et plusieurs d'entre eux restèrent sur le carreau. Cela, parce qu'ils voulaient voter pour un député de l'opposition. Alors, comment voudrait-on que les parents de ces paysans puissent regretter le droit de vote que leur a enlevé le régime autoritaire ? Il y a des chances pour qu'ils s'écrient plutôt : « quel malheur qu'on ait eu ce droit en 1925 ! »

La constitution de Vidovdan garantissait aux citoyens yougoslaves la liberté de réunion et de parole. Comme beaucoup de ses compatriotes, le dernier Ban (gouverneur) de la Croatie autonome, M. Tomliénovitch Tomislav, eut la naïveté de croire que cette disposition de la constitution correspondait à quelque chose de réel. Il se présenta aux élections de 1925, non comme candidat du parti Raditch, mais comme candidat du parti démocrate, monarchiste et unitariste, dont le chef était un Serbe de Serbie, M. Davidovitch. Il essaya d'organiser des réunions pour exposer son programme. Mal lui en prit. A Podvézitsé, faubourg d'un port de mer, Souchak, il avait convoqué ses partisans à une réunion publique. Les agents de la police firent irruption dans le local, chassèrent ses partisans et frappèrent avec des nerfs de bœufs M. Tomliénovitch, ancien gouverneur de la Croatie. A moitié assommé, il prit la fuite et put ainsi sauver sa vie. Est-ce qu'après de tels événements M. Tomliénovitch